

<b>FORMATION PREALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4</b> Travailleur cumulant les fonctions (opérateur et encadrant de chantier)		
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>PRÉ-REQUIS</b>
A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable : - De situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4 - D'évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4 - Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis	Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur	- Etre âgé de plus de 18 ans - Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail prenant en compte le port des équipements de protection respiratoire - Maîtriser la langue française (écrite et parlée)
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 10 personnes maximum.		
<b>CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION EN PRESENTIEL</b>		
<b>THÉORIE</b>		<b>PRATIQUE</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. COMPRENDRE ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE RISQUE AMIANTE               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La réglementation « travail »</li> <li>b. La réglementation « santé publique »</li> <li>c. La réglementation « environnement » et « transport »</li> <li>d. Les documents exigibles lors de toute intervention</li> </ol> </li> <li>2. CONCEPTION ET ORGANISATION DE LA DEMARCHE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles</li> <li>b. Détection et évaluation des risques</li> <li>c. Consultation et mobilisation de tous les acteurs</li> <li>d. Choix des méthodes de travail adaptées aux interventions</li> <li>e. Les principes de ventilation</li> <li>f. Modes opératoires, procédures et traçabilité des opérations</li> <li>g. Mise en œuvre des mesures de prévention</li> <li>h. Communication sur la démarche mise en œuvre</li> </ol> </li> <li>3. LA PREVENTION               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Organisation de la prévention sur le chantier</li> <li>b. Application des procédures et moyens prévus</li> <li>c. Gestion des situations d'urgence</li> </ol> </li> </ol>		
<b>DURÉE MINIMUM</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉVALUATION DES CONNAISSANCES</b>
5 jours (35 heures)	<b>Locaux UCFE Agence de Saint-Avoid</b>	- Epreuve théorique de 20 minutes (QCM) - Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité
<b>PÉDAGOGIE</b>		
La formation s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation. Elle est dispensée par un formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques liés à l'amiante.		
<b>VALIDATION DES ACQUIS</b>	<b>ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR</b>	
Attestation de compétence	Chaussures de sécurité	